



LE 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue par voie de vidéoconférence, le lundi 4 mai 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

9410-040520 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis avril 2020

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire avril 2020
- . Rapport financier au 31 décembre 2019
- . Rapport du maire des faits saillants du rapport financier de la Ville de Beauré et du rapport du vérificateur externe

9411-040520 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

9412-040520 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2000570 - 2000640	148 764,62 \$
Journal des chèques 2000641 - 2000658	45 168,07 \$
Journal des chèques 2000659 – 2000660	41 956,32 \$
Journal des chèques 2000661 – 2000689	82 313,70 \$
Journal des chèques 2000690 – 2000722	94 023,50 \$
Journal des chèques 2000723 – 2000727	6 793,87 \$
Journal des chèques 2000728 – 2000729	1 628,53 \$

9413-040520 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1258

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1258 modifiant le règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour interdire le stationnement pendant la période hivernale dans le rond de virée de la rue des Glaciers, soit à partir des limites nord des immeubles sis aux 280 et 311.

9414-040520 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1259

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1259 modifiant le règlement numéro 1252 concernant l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020 afin de reporter les échéances des deuxième et troisième versements des taxes.

9415-040520 **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (MRC) – MOSAÏQUE - AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la convention avec la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'octroi d'un montant de 65 000 \$ pour la création d'une mosaïque sculpturale qui sera réalisée par M. Giovanni Gerometta.

9416-040520 **AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2020-1**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux et le maire, M. Pierre Renaud à signer la lettre d'entente 2020-1.

9417-040520 **INTERNET HAUTE VITESSE – SERVICE ESSENTIEL**

CONSIDÉRANT que la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de demander à *Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix*, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

9418-040520 **9362-8287 QUÉBEC – INC. - DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT (REPORTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2021)**

ATTENDU la résolution #9252-021219 adoptée le 2 décembre 2019;

ATTENDU les conditions énumérées à ladite résolution quant au délai de construction;

ATTENDU la demande formulée par la compagnie « 9362-8287 Québec inc. » afin de reporter la date de construction d'un bâtiment du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de modifier la résolution #9252-021219 adoptée le 2 décembre 2019;
- b) de reporter le délai de construction d'un bâtiment au 31 décembre 2021. Toutes les autres clauses mentionnées à la résolution #9252-021219 demeurent inchangées.

9419-040520 **DÉROGATION MINEURE 35 RUE DES OUTARDES**

CONSIDÉRANT que la présente procédure de dérogation mineure a été jugée prioritaire par le conseil municipal par l'adoption de la résolution 9397-060420 le 6 avril 2020; de façon à ne pas retarder le projet qui en découle;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le Journal L'Autre Voix du 15 avril 2020 et qu'un avis spécifique a été transmis au propriétaire de l'immeuble voisin sis au 37, rue des Outardes;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu par la greffière tel que spécifié audit avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER suivant les documents joints à la recommandation #20-12 du CCU du 24 mars 2020, une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 35, rue des Outardes afin de prescrire à 0,2 mètre la marge de recul latéral droite du cabanon érigé au coin Nord-Ouest de la propriété au lieu de 1 mètre telle qu'elle est prescrite par le paragraphe 3 de l'article 111 du Règlement de zonage numéro 1192, aux conditions suivantes:

- que la dérogation mineure se limite à la longueur actuelle du mur tel que construit et qu'en aucun cas le mur latéral droit ne pourrait être prolongé, sauf si un nouveau mur est érigé à au moins 1 mètre de la ligne latérale droite;
- qu'en cas de démolition ou d'un sinistre quelconque qui aurait pour effet de détruire la partie du cabanon qui empiète dans la marge de recul minimale, la reconstruction devra être conforme au règlement en vigueur.

9420-040520 **DÉROGATION MINEURE 400 RUE DUPONT**

CONSIDÉRANT que la présente procédure de dérogation mineure a été jugée prioritaire par le conseil municipal par l'adoption de la résolution 9398-060420 le 6 avril 2020; de façon à ne pas retarder le projet qui en découle;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le Journal L'Autre Voix du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu par la greffière tel que spécifié audit avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 400, rue Dupont afin de rendre réputée conforme la hauteur du garage projeté à 7,5 mètres au lieu de 6 mètres, comme elle est prescrite à l'article 116 du Règlement de zonage numéro 1192, le tout suivant les documents joints à la recommandation #20-13 du CCU du 24 mars 2020.

9421-040520 **PROJET DE CONSTRUCTION- BÂTIMENT ACCESSOIRE (88 RUE MILOT)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 88, rue Milot ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-21 du CCU du 21 avril 2020.

9422-040520 **PROJET DE CONSTRUCTION- BÂTIMENT ACCESSOIRE (135 RUE BERRICHON)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 135, rue Berrichon ont déposé les plans et un descriptif des travaux projetés pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-22 du CCU du 21 avril 2020.

9423-040520 **PROJET DE CONSTRUCTION- BÂTIMENT ACCESSOIRE (96 RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 96, rue Bousquet a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-23 du CCU du 21 avril 2020.

9424-040520 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1257**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1257 modifiant le règlement numéro 1005 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec pour actualiser son contenu suivant l'adoption du Règlement provincial visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

9425-040520 **EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Éric Touchette à titre de surnuméraire pour une période de 22 semaines à compter du 7 mai 2020.

9426-040520 **MANDAT À TETRA-TECH – CANALISATION DU FOSSÉ - RUE DES MONTAGNARDS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme Tetra-Tech afin de préparer les plans et devis pour la canalisation du fossé de la rue des Montagnards, le tout suivant l'offre de services datée du 14 avril 2020 au montant de 14 500 \$ plus les taxes.

9427-040520 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS – ENTRETIEN PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre d'étudiants préposés à l'entretien des parcs et espaces verts selon la politique salariale en vigueur:

- Patrick Longchamps
- Félix Dubois
- François Caron

9428-040520 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR INSPECTIONS TÉLÉVISÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaufort désire obtenir des offres pour des inspections télévisées;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimation des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9429-040520 **ACHAT ORDINATEUR, SERVEUR ET LICENCE AUTOCAD 2020**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un ordinateur, d'un serveur et d'une licence Autocad 2020 pour un montant approximatif de 11 500 \$. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9430-040520 **EMBAUCHE PERSONNEL CAMP DE JOUR ET PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur. L'embauche des moniteurs de camp de jour et du service de garde de première (1^{re}) année est conditionnelle à la réussite de la formation en loisir d'été qui est un prérequis à l'embauche. De plus, dans le cadre de la COVID-19 qui sévit et suivant les recommandations du

gouvernement du Québec, toute embauche sera conditionnelle aux directives du gouvernement du Québec quant à la tenue des camps de jour.

Noms	Année d'expér.
Les moniteurs	
1 Sarah-Janes Bourget	4 ^e année/14,20 \$
2 Daphnée Fortin	4 ^e année/14,20 \$
3 Frédéric Caron	4 ^e année/14,20 \$
4 Catherine Plante	4 ^e année/14,20 \$
5 Jérôme Girard	3 ^e année/13,95 \$
6 Mélanie Lachance	3 ^e année/13,95 \$
7 Mya Dallaire	3 ^e année/13,95 \$
8 Véronique Morency	3 ^e année/13,95 \$
9 Émilie Fortin	2 ^e année/13,70 \$
10 Lisa-Marie Michel	2 ^e année/13,70 \$
11 Gabriel Lewis	2 ^e année/13,70 \$
12 Philippe Denault	2 ^e année/13,70 \$
13 Joshua Richard	2 ^e année/13,70 \$
14. Justine Morency	1 ^{re} année/13,45 \$
15. Sédrick Verreault	1 ^{re} année/13,45 \$
16. Malory Fortin	1 ^{re} année/13,45 \$
17. Leilee Tremblay	1 ^{re} année/13,45 \$
18. Érika Huard	1 ^{re} année/13,45 \$
19. Louis Morin*	4 ^e année/14,20 \$
Accompagnatrices	
1. Naomi Charron	3 ^e année/15,45 \$
2. Mireille Racine	2 ^e année/15,20 \$
3. Roxanne Asselin	2 ^e année/15,20 \$
4. Anne-Sophie Dupont	2 ^e année/15,20 \$
5. Koralie Saillant	1 ^{re} année/14,95 \$
6. à combler*	
Service de garde	
1. à combler mais pas obligatoire*	
2. à combler mais pas obligatoire*	

Sauveteurs	Nombre années expériences
1. Béatrice Cournoyer, sauveteur en chef	6 ^e année/17,95 \$
2. Émie Lachance, sauveteur en chef adjoint	5 ^e année/16,95 \$
3. Rosemarie Fillion, sauveteur	3 ^e année/16,45 \$
4. Mickel Ferland, sauveteur	2 ^e année/16,20 \$
5. Simon Cournoyer, sauveteur	ère année/15,95 \$
6. Ariel Couillard, sauveteur	1 ^{re} année/15,95 \$
7. Ève-Marie Rodrigue, ass-sauveteur	3 ^e année/15,45 \$
8. Léa Giroux	2 ^e année/15,20 \$

9431-040520 **FIN D’EMPLOI M. PATRICK WATT**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan de mettre fin à l’emploi de M. Patrick Watt.

9432-040520 **RÉSULTAT DU CONCOURS TROUVER UN NOM À LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE PLACE DES GÉNÉRATIONS**

ATTENDU le concours pour trouver un nom à la programmation culturelle de Place des Générations;

ATTENDU que 29 propositions ont été reçues;

ATTENDU que le comité a retenu 4 noms;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de choisir le nom : « Les micros-shows de Beupré ».

9433-040520 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Montant avant taxes	Montant après taxes
Autobus des Seigneuries	33 455,00 \$	38 464,89 \$
Autobus Laval	44 090,00 \$	50 692,48 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **AUTOBUS DES SEIGNEURIES** » au montant de 38 464,89 \$ incluant les taxes, le tout conditionnellement à ce que les autorités gouvernementales autorisent la tenue d'un camp d'été. La nature exacte des services sera précisée à l'adjudicataire une fois que les mesures gouvernementales seront connues et le prix sera donc ajusté en fonction des sorties réelles.

9434-040520 **CONGÉ SANS SOLDE M. FRANCIS LAPOINTE (BRIGADE BEAUPRÉ)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde à M. Francis Lapointe à titre de pompier à temps partiel pour une durée d'un (1) an à compter de la présente résolution.

9435-040520 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RECIM POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière au programme RECIM pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

9436-040520 **NOMINATION DE M. MICHEL BEAUMONT AU COMITÉ CASERNE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de nommer M. Michel Beaumont au comité caserne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

9437-040520 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 01.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe